

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Maxéville
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	2024-014-PEP
Date de mise en ligne :	Le lundi 09 décembre 2024 à 17:50:01
Date de clôture :	Le vendredi 10 janvier 2025 à 10:00:00
Titre :	MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES ROMAIN

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[12/12/2024 à 17:56:16] Bonjour,

Quelles sont les compétences des BET requises ?

En vous remerciant,

Questions / Réponses

[13/12/2024 14:04:33] réponse à question :

les compétences sont énoncées dans l'article 5 du Règlement de la consultation présent dans les documents du DCE :

Article 5. Qualité des prestataires

L'équipe de soumissionnaires devra apporter la preuve de sa compétence dans les domaines suivants :

- Architecture (un.e architecte mandataire) ;
- Structure (un BET spécialisé) ;
- Fluides (compétences) ;
- Accessibilité aux personnes handicapées (compétences) ;
- Acoustique (compétences) ;
- Système de sécurité incendie SSI (compétences) ;
- Economie de la construction (compétences) ;
- Ordonnancement pilotage coordination OPC (un co-traitant indépendant du mandataire) ;
- Concertation (compétences).

[10/12/2024 à 08:54:41] Bonjour,

Les bureaux d'études peuvent-ils répondre dans plusieurs groupement de maîtrise d'oeuvre ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

[10/12/2024 13:52:26] Réponse à la question :

selon l'article 6 du RC : "Le marché sera attribué dans sa totalité à un maître d'œuvre unique ou à un groupement conjoint avec membres et mandataire solidaires. Contrairement aux membres cotraitants, le mandataire ne pourra pas se présenter dans plusieurs groupements."

Par conséquent, a contrario, les bureaux d'études peuvent se présenter dans plusieurs groupements.